

## La subvention aux provinces

J'aborde, maintenant, quelques-unes des questions politiques à l'ordre du jour. Je profite de cette occasion pour féliciter l'hon. M. Gouin du règlement si avantageux de la subvention aux provinces. Le Parlement Impérial vient de sanctionner la législation adoptée au cours de la dernière session fédérale. Ce remaniement de la subvention donne en chiffres ronds, au trésor provincial, un montant additionnel de \$600,000 par an.

A diverses reprises, depuis 1867, les provinces avaient demandé, mais en vain, une graduation plus équitable des subsides.

Sir John Macdonald qui, en principe, favorisait l'Union Législative, ne voulut jamais consentir à modifier l'Acte Constitutionnel de façon à indemniser les provinces de la perte de leurs revenus. L'on se rappelle les réclamations infructueuses de M. Chapleau, en 1884 et des administrations Mousseau, Ross et Flynn.

C'est le regretté chef de notre parti, Honoré Mercier, qui, lors de la conférence de 1887, posa nettement la question devant l'opinion publique. C'est lui qui tout le premier rallia les diverses provinces de la Confédération à son projet. Si ce grand patriote n'eût pas été sitôt immolé à la haine et à la vengeance de ses adversaires, nul doute que ses revendications eussent triomphé. L'hon. M. Marchand et plus tard, l'hon. M. Parent, tous deux L'on semble marchander, en certains reprirent l'œuvre de Mercier — mais en justice pour l'hon. M. Gouin, il faut dire que c'est grâce à sa vaillance, à sa fermeté, à son courage, si cette épineuse question a été finalement résolue.

L'on semble marchander, en certains lieux, les éloges dûs au Premier Ministre. C'est là faire preuve d'ingratitude ou d'ignorance. J'avais l'honneur de faire partie de la commission chargée d'entendre la demande des provinces. L'hon. M. Gouin fut unanimement nommé président de la délégation provinciale et c'est lui qui rédigea le remarquable mémoire dont les conclusions servirent de base au règlement. Il a fallu toute l'habileté, toute l'éloquence du Premier Ministre pour unir et convaincre les autorités fédérales de l'urgence d'un remaniement.

Bien qu'en principe, le gouvernement fédéral fut favorable à ce remaniement, la tâche n'en était pas moins difficile. Il fallait amender la constitution, opération toujours délicate, sinon dangereuse. Beaucoup de réformistes — et des meilleurs — hésitaient avant de se prononcer. C'est l'argumentation serrée, logique, du Premier Ministre de la province de Québec qui a vaincu toutes les hésitations, triomphé de tous les obstacles. Aussi, suis-je heureux, dans une circonstance comme celle-ci, de rendre publiquement hommage à sa sagesse politique. La province de Québec lui sera reconnaissante, j'en ai la conviction, du travail persévérant et fructueux auquel il s'est livré pour ajouter au trésor \$600,000.00 par an.

Ces \$600,000.00 sont destinées à aider le mouvement colonisateur, à améliorer les chemins ruraux et par-dessus tout à encourager l'instruction primaire, à fonder des écoles techniques, à stimuler le zèle des instituteurs par un traitement plus convenable. Quel est l'électeur intelligent qui n'approuvera pas cette politique de progrès?

## La conférence impériale

Nous avons tous acclamé Sir Wilfrid Laurier, de retour au pays, après avoir pris part à la Conférence Impériale tenue à Londres. Comme en 1897 et en 1903, c'est notre Premier Ministre qui a exercé la plus haute influence parmi les délégués des colonies. Il s'est constitué victorieusement, je puis le dire, le défenseur indéfectible de l'autonomie coloniale. IL A DEMONTRÉ UNE FOIS DE PLUS QUE L'UNITÉ DE L'EMPIRE DOIT, POUR EXISTER EN FAIT, ÊTRE BASÉE SUR LA LIBERTÉ COLONIALE LA PLUS ABSOLUE. C'est de cette vaine pensée que s'est inspirée la conférence de 1907. Deux résultats tangibles se dégagent des délibérations qui ont eu lieu à Londres.

1o A l'avenir, les ministres des colonies qui prendront part aux conférences auront un "status" régulier. L'on aura pour les colonies elles-mêmes, tous les égards dus à des états autonomes. C'est Sir Wilfrid Laurier qui a posé ce principe dès la pre-